

## **PUBLICATION 2026**

Examen professionnel d'Assistant/e de direction

### **1. Règlement d'examen**

Le règlement d'examen du 20.12.2022 est en vigueur.

### **2. Dates et lieux**

*Examens écrits*

5 et 6 octobre 2026, KV Zurich (Place Escher-Wyss), Zurich

*Examens oraux*

8 et 9 octobre 2026, CPNE, Neuchâtel

### **3. Inscription**

L'inscription se fait en ligne sur <https://www.examen.ch/fr/DA>  
du **25 février au 13 avril 2026**.

Par leur inscription, les candidat-e-s confirment avoir lu et accepté les conditions générales de cette publication.

### **4. Premières candidatures : annexes à fournir au moment de l'inscription (documents exigés pour l'admission à l'examen, à charger en ligne)**

- Une copie d'une pièce d'identité officielle
- Un CV
- Une copie des diplômes de formation (selon art. 3.31 du règlement)
- Une copie des certificats de travail attestant de la pratique dans le domaine professionnel (selon art. 3.31 du règlement)
- Pour les personnes en situation de handicap, si nécessaire, une demande de compensation des inégalités (lettre du médecin + lettre explicative du cas)
- Le portefeuille personnel selon ce qui est demandé (tâches).  
Les tâches demandées pour le portefeuille personnel sont publiées en ligne **à partir du 12 janvier 2026** sous <https://www.examen.ch/fr/DA/>, rubrique "Dates et inscription".

#### **4.1 Répétant-e-s : annexes à fournir au moment de l'inscription (documents exigés pour l'admission à l'examen, à charger en ligne)**

- Une copie d'une pièce d'identité officielle
- Pour les personnes en situation de handicap, si nécessaire, une demande de compensation des inégalités (lettre du médecin + lettre explicative du cas).

#### **En cas de répétition de la partie 5 de l'examen (note globale de cette partie en dessous de 4.0):**

- Intégration de 3 nouvelles tâches pratiques dans le portefeuille personnel déjà élaboré, s'il n'y a pas eu de modification dans la situation professionnelle du/de la candidat-e.
- Un nouveau portefeuille personnel complet en cas de changement dans la situation professionnelle du/de la candidat-e depuis le premier passage à l'examen.  
Les tâches demandées pour le portefeuille personnel sont publiées en ligne **à partir du 12 janvier 2026** sous <https://www.examen.ch/fr/DA/>, rubrique "Dates et inscription".

## 5. Frais d'examen

Taxe d'examen CHF 2'200.--

La facture sera envoyée au début du mois de juillet 2026 avec la confirmation d'admission à l'examen. Le délai de paiement est de **14 jours**. L'admission sera définitive uniquement si la facture est payée dans les délais impartis et dans sa totalité. Si la taxe d'examen n'est pas payée et qu'il n'y a pas de désistement, la taxe d'examen complète est due conformément à nos conditions générales.

## 6. Désistement / retrait

Tout retrait doit être communiqué *par écrit* (lettre ou [courriel](#)) au secrétariat d'examen.

Pour chaque désinscription, les frais de dossier d'un montant de CHF 400 au minimum doivent être payés.

En cas de retrait, les montants suivants sont dus :

|                     |  |
|---------------------|--|
| jusqu'au 26.06.2026 | CHF 400.- de frais de dossier  |
| jusqu'au 24.07.2026 | 40% du montant de la facture   |
| jusqu'au 07.08.2026 | 60% du montant de la facture   |
| jusqu'au 27.08.2026 | 80% du montant de la facture   |
| dès le 28.08.2026   | la totalité de la facture (ou 20% de la taxe d'examen, mais au moins les frais de dossier de CHF 400.00, si une raison valable justifie le retrait, selon l'art. 4.22 du règlement 2022) |